

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

[Les Acteurs de la Compétence](#) ont adopté et publié la [Charte de Déontologie](#) afin de promouvoir une offre de formation professionnelle de qualité vis-à-vis des titulaires d'un compte personnel de formation (CPF).

CAP FORMATION CONSEIL souhaite s'engager dans l'adhésion et le respect des 10 engagements de la charte de déontologie proposée et ainsi lutter contre la fraude et le détournement de fonds publics du compte personnel de formation (CPF).



*Je soussignée **Pascale BERGOEN**, Présidente, représentante légale de **CAP Formation Conseil**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aubenas, sous le numéro 833 678 253 00026, dont le siège social est situé 85 Rue Conrad Kilian, 07500 Guilhaud-Granges, déclare sur l'honneur engager **CAP Formation Conseil** à appliquer la charte de déontologie ci-dessous et ainsi défendre les valeurs de transparence, loyauté et éthique professionnelle indispensables au développement d'une offre de qualité.*

Guilhaud Granges, le 05 juillet 2022

Pascale BERGOEN
Présidente

CAP Formation Conseil
85 rue Conrad Kilian
07500 GUILHAUD-GRANGES
Tél. 04 58 17 45 00
contact@capformation.org
Siret 833 678 253 00026 - NAF 8559A



CHARTRE DE DÉONTOLOGIE



Les entreprises de formation appliquant la présente charte, défendent les valeurs de transparence, loyauté et éthique professionnelle, indispensables au développement d'une offre de formation de qualité.

Dans le cadre de la vente de prestations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF), elles s'engagent à respecter les 10 engagements suivants :

①



Je suis titulaire de la certification Qualiopi comme condition préalable à la promotion et la vente de prestations éligibles au CPF, à compter du 1er janvier 2022

②



Dans le cadre d'une formation certifiante, je garantis que :

Je suis propriétaire de la certification professionnelle visée ou je dispose de l'accord écrit de son propriétaire,

Je mets tout en oeuvre pour que l'apprenant ayant suivi une formation certifiante au sein de mon organisation soit en mesure de passer sa certification

③



Je présente mon offre avec loyauté, quel que soit le support de communication (site web, mailing, démarchage téléphonique, affichage, etc.), en m'interdisant d'attirer ou d'induire en erreur le consommateur par :

La mise en évidence d'une prétendue gratuité de tout ou partie de la prestation

La mise en évidence de cadeaux à la clientèle (ex : ordinateur, tablette, etc.)

Le non-respect des règles d'utilisation de la marque, de la charte ou du logo MonCompteFormation, en particulier par une exploitation sans rapport avec une offre clairement identifiée et effectivement éligible au CPF

L'usurpation de toute représentation des pouvoirs publics (Marianne, logo ministériel, etc.) ou tout autre signe ou symbole institutionnel dans le seul but de faire naître une ambiguïté sur mon identité réelle

④



Je maîtrise le recours à la sous-traitance dont je suis le garant quel qu'en soit son objet et en particulier :

Je m'interdis, et interdis à tous mes partenaires, toute pratique agressive ou trompeuse de démarchage commercial

J'interdis à mon sous-traitant d'avoir lui-même recours à la sous-traitance



⑤

Je fournis au consommateur toutes les garanties contre l'usurpation de son numéro de Sécurité sociale ou de son Compte personnel de formation et je m'interdis, en particulier, d'usurper les identifiants d'un tiers pour utiliser son compte

⑥



J'informe au préalable des frais pris en charge par le Compte personnel de formation et des éventuels frais additionnels

⑦



Je facilite la recherche sur MonCompteFormation en ne dupliquant pas les actions similaires de mon catalogue dans le seul but d'optimiser mon positionnement dans le moteur de recherche dont la Caisse des dépôts et consignations assure la neutralité

⑧



Je prévois des modalités d'évaluation en amont de la formation pour adapter le cas échéant la prestation aux besoins de la personne

⑨



Dans le cadre d'une action de formation en tout ou partie à distance, je garantis :

Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours

Une information du bénéficiaire sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne

Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation

⑩



Je propose à tout client consommateur le recours amiable et gratuit au service de la médiation de la consommation, en cas de litige

Une initiative de la fédération

les acteurs de la compétence

Avec le soutien de :



et de :

